

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-189

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise VAN EECKE 1, rue des Bouleaux 59810 LESQUIN, afin de garantir le bon déroulement des travaux de branchement neuf assainissement route d'Herzeele à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux, route d'Herzeele RD17, **et ce, à compter du 14 septembre 2022 et pour la durée du chantier estimée à 30 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise VAN EECKE.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise VAN EECKE et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise VAN EECKE

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Madame la Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ,

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 23 août 2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par

Publication et notification le 23/08/2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS





Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **Bourez** Prénom : **Alexis**

Dénomination : **VAN EECKE** Représenté par : **GROUPE NAT**

Adresse Numéro : **1** Nom de la voie : **rue des Bouleaux - Bât. L**

Code postal **59810** Localité : **Lesquin** Pays : **France**

Téléphone **+33611563253** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **dac@dict.groupe-nat.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° Route d'Herzeel

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Nom de la voie : **Route d'Herzeel**

Code postal **59470** Localité : **Wormhout**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :
NOUVEAU BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT

Date prévue de début des travaux : **08/08/2022** Durée des travaux (en jours calendaires) : **60**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **7** Date de début de réglementation **14/09/2022**

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : **VAN EECKE** Représenté par :

Adresse Numéro : Nom de la voie : **Route De Watou**

Code postal **59114** Localité : **Steenvoorde** Pays : **France**

Téléphone **+33611563253** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **Sa.van-eecke@wanadoo.fr**

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

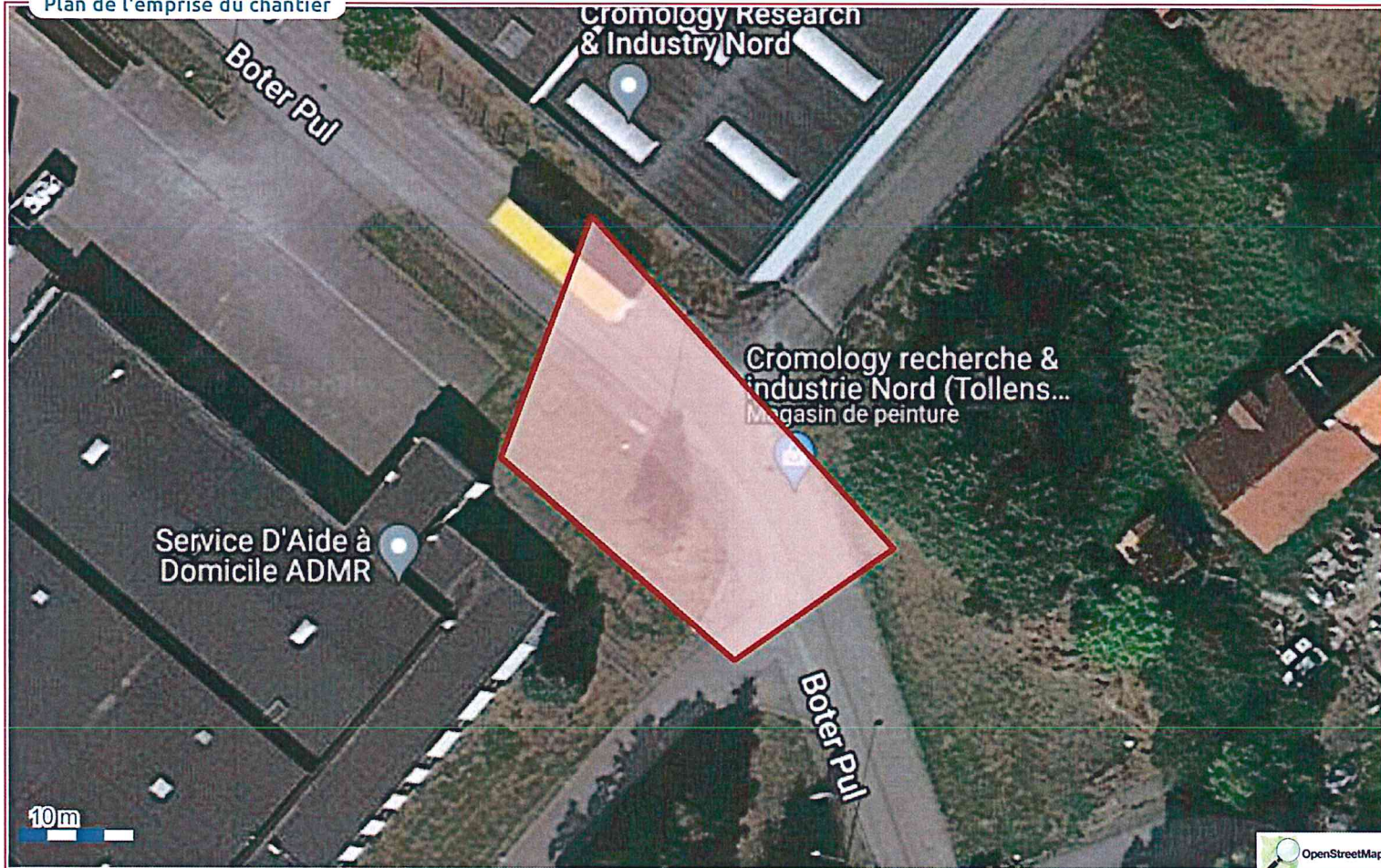
Fait à : **Steenvoorde** Le: **23/08/2022**

Nom : **Bourez** Prénom : **Alexis** Qualité :

Information sur le projet

Nature du document	DAC
Référence du document	dict-assistance-DAC-202208231618561C-Wormhout
Numéro de consultation du GU lié	202208231618561C
Numéro d'affaire	2022-217

Plan de l'emprise du chantier



Liste des communes concernées

	Code INSEE	Commune
Commune principale	59663	Wormhout

Emprise

N° du polygone	Coordonnées GPS des sommets des polygones
Polygone #1	2.4871496843762,50.884041244217 2.4874394113213,50.883882152085 2.4876379279319,50.883970160566 2.487262355966,50.884230800092 2.4871496843762,50.884041244217
Surface totale	616.21 m ²
Fond cartographique	OpenStreetMap

Légende

Système géodésique	EPSG 4326
Limite administrative	Version de référentiel IGN COG 2018 publié en 2019